

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**10 avril 2018 – 18 H 45 – MSAP**  
**Compte-rendu**

**Le Mardi 10 avril 2018 à 18H45**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la MSAP, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice.

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à
BÉLUS	DUFAU DANIEL	x		
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	x		
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	x		
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	x		
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	x		
HABAS	DUPRE HENRIETTE	x		
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	x		
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	x		
LABATUT	DUPONT BERNARD	x		
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES	x		
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL			J.DARRASPEN
MIMBASTE	PAYEN GERARD			P.DUCARRE
MISSON	MAGESCAS BERNARD	x		
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	x		
OYREGAVE	LASSERRE SERGE			
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	x		
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER		M.FORTASSIER	
OSSAGES	CALOONE T.			
PEY	DUCAMP ROLAND			F.LAHILLADE
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE			JR MARQUIER
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL	x		
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE	x		
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER	x		
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE	x		
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL		V.BRETOUS	
POUILLON	DESCAZEUX HENRI	x		
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	x		
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	x		
POUILLON	VILHEM PATRICK			H.DESCAZEUX
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY			M.LESCASTREYES
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	x		
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE	x		
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	x		
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYES MARIE-MADELEINE	x		
TILH	DARRASPEN JEAN	x		
<b>Secrétaire de séance</b>			<b>R.BACHERE</b>	

Mr le Président cite les pouvoirs qu'il a reçus. Il propose de désigner M. R.BACHERE comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 27 mars 2018
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire
3. Finances
  - a) Budget principal –Affectation des résultats
  - b) Budget annexe – Action économique – Affectation des résultats
  - c) Budget annexe multiple rural : adoption budget primitif 2018
  - d) Budget annexe Office de Tourisme : adoption budget primitif 2018
  - e) Budget annexe action économique : adoption budget primitif 2018
  - f) Vote des taux (TH, TF, TFNB, CFE,TEOM)
  - g) Budget principal CCPOA : adoption budget primitif 2018
  - h) Présentation de l'état de la dette
  - i) Présentation de l'état des effectifs
4. Développement territorial
  - a) Substitution de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et signature d'un avenant convention projet urbain partenarial (PUP)
  - b) Promesse synallagmatique de vente Messieurs Castéran sur la commune de Oeyregave
  - c) Plan de financement du SYDEC pour l'alimentation électrique du lotissement de la « Plaine du Bérié»
5. PCT
  - a) Convention tripartite, entre l'association culturelle départementale « chantons sous les pins », la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (dans le cadre d'une demande de subvention) et la mairie d'Ossages( commune d'accueil et d'organisation de la soirée)
6. Pôle Petite Enfance Enfance Jeunesse
  - a) Séjours été Centre de Loisirs enfants de 11 à 15 ans – Validation séjours et tarifs
7. Lieu du prochain conseil communautaire

### **Point 1 - Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 27 mars 2018**

M.DAVERAT demande que le nombre d'abstentions lors du vote des OB soit corrigé (4 abstentions et non 2)

### **Adoption à l'unanimité**

### **Point 2 – Compte-rendu des délégations du Président**

Le Président n'a pas fait usage de ses délégations.

## Point 3 - Finances

### a. Budget principal –Affectation des résultats

#### Résultats 2017 :

- Résultat de fonctionnement : 1 303 502.31 €
- Résultat d'investissement : - 1 297 761.25 €
- Solde des RAR : 607 111 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 690 650.25 €

Le Conseil communautaire décide d'affecter 690 650 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) et de reporter le solde en fonctionnement au chapitre 002 soit 612 852 €.

### **Adoption à l'unanimité**

### b. Budget annexe – Action économique – Affectation des résultats

#### Résultats 2017 :

- Résultat de fonctionnement : 73 349.15 €
- Résultat d'investissement : 95 301.66 €
- Solde des RAR : - 125 050 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : - 29 748.34 € €

Le Conseil communautaire décide d'affecter 29 749 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) et de reporter le solde en fonctionnement au chapitre 002 soit 43 600 €.

### **Adoption à l'unanimité**

### c. Budget annexe multiple rural : adoption budget primitif 2018

Document joint

Le Président procède à la présentation du budget primitif 2018.

### **Approbation à l'unanimité**

### d. Budget annexe Office de Tourisme : adoption budget primitif 2018

Document joint

M.BACHERE procède à la présentation du budget primitif 2018. Le Président indique que la réflexion sur la mise en œuvre de la taxe de séjour sera engagée en 2018.

### **Approbation à l'unanimité**

- e. Budget annexe action économique : adoption budget primitif 2018  
Document joint

M.LESCOUTE procède à la présentation du budget primitif 2018. M.SAKELLARIDES demande si l'opération d'accueil des saisonniers des kiwis sera reconduite en 2018 et sur quelles parcelles?

Le Président indique que l'opération sera reconduite. L'accueil des saisonniers sur les exploitations est en cours de discussion avec l'Etat. L'objectif serait de proposer trois terrains sur le territoire : Sud-Landes, Orthevielle et sur une autre commune (à déterminer). L'idée serait également de proposer un point d'accueil à la MSAP en lien avec Pôle Emploi. M.LESCOUTE confirme que la profession souhaite acheter des modules, donc on va vers une pérennisation du système.

Mme TRILLES : L'Agence d'interim qui vient de s'installer sur Peyrehorade sera en capacité de proposer des contrats plus rapidement que Pôle Emploi. Elle fait part de sa satisfaction de voir Pôle Emploi s'engager suite à l'action du Sous-Préfet.

#### **Adoption à l'unanimité**

- f. Vote des taux (TH, TF, TFNB, CFE, TEOM)

#### **Pour la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (bâti) (TFB) et la taxe foncière (non bâti) (TFNB) (document joint) :**

Le conseil communautaire décide de maintenir les taux au niveau de 2017 soit :

	Bases 2018	Taux 2018	Produits 2018
Taxe d'habitation	23 970 000	10,82	2 593 554,00 €
Taxe foncière bâti	22 189 000	2,39	530 317,10 €
Taxe foncière non bâti	1 305 000	12,86	167 823,00 €
			<b>3 291 694,10 €</b>

#### **Adoption à l'unanimité**

#### **Pour la cotisation foncière des entreprises :**

Le Conseil communautaire décide de maintenir le taux à son niveau de 2017, soit :

	Bases	Taux 2018	Produits
<b>CFE</b>	9 958 000	24,04	2 394 441,00 €
			<b>2 394 441,00 €</b>

#### **Adoption à l'unanimité**

## **Pour la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) :**

Il est rappelé les montants des contributions dues aux Syndicats : SIETOM de Chalosse : 799 362.19 € et SITCOM : 1 692 615 €.

Conformément aux dispositifs de lissage de la taxe décidés pour la zone 1 (période de 10 ans) et pour la commune de Labatut (période de 4 ans), le Conseil communautaire décide de voter les taux comme suit :

<b>Communes dont les taux TEOM ne sont pas en cours d'harmonisation</b>			
	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
Zone 2	10351792	14,68	1 519 643,07 €
<b>Communes dont les taux TEOM sont en cours d'harmonisation</b>			
	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
Estibeaux	464916	12,17	56 580,28 €
Gaas	332699	13,15	43 749,92 €
Habas	1193045	11,18	133 382,43 €
Labatut	1345322	12,82	172 470,28 €
Mimbaste	685144	13,53	92 699,98 €
Misson	453703	14,19	64 380,46 €
Moucardes	163386	12,44	20 325,22 €
Ossages	311184	13,88	43 192,34 €
Pouillon	2755563	10	275 556,30 €
Tilh	488725	13,64	66 662,09 €

### **Adoption à l'unanimité**

- g. Budget principal CCPOA : adoption budget primitif 2018  
Document joint

Le Président procède à la présentation du budget de la communauté.

Concernant l'aménagement de l'accès à la MSAP, le Président indique que la communauté de communes est toujours en attente d'une réponse de la commune de Peyrehorade. M.SAKELLARIDES indique que la réponse a été donnée lors d'un entretien avec le Président et M.LESCOUTE : on repart sur le projet initial c'est-à-dire sur un aménagement sur le côté droit avec la nécessité de reprendre les branchements. La commune de Peyrehorade finance les deux plateaux et la reprise des branchements. M.SAKELLARIDES rappelle que la commune a amené l'éclairage public à la MSAP. le Président précise que l'éclairage public de la MSAP a été financé par la communauté de communes et non par la commune. Il note que la commune de Peyrehorade ne souhaite pas participer au financement de cet aménagement.

M.SAKELLARIDES indique qu'il a déposé une demande de fonds de concours, qu'il n'a pas de réponse et qu'il ne le voit pas dans le budget. Le Président indique qu'il n'est pas opposé à la demande mais qu'il aurait souhaité que le Maire de Peyrehorade présente son projet d'investissement en conférence des Maires.

M.SAKELLARIDES indique qu'il s'agit de la fumisterie car le Président a indiqué lors de l'inauguration de la plaine des sports en juillet 2017 que la communauté aurait pu financer ce projet.  
Le Président indique qu'il n'apprécie pas le terme de fumisterie et que lors de cette inauguration, il a indiqué qu'il avait à cette occasion, exprimé qu'il n'était pas opposé à que soit regardé l'engagement de la communauté de communes sur des projets liés à la plaine des sports.

Il s'étonne que le Maire n'ait pas évoqué ce sujet lors de leur rencontre.

M.LATASTE indique qu'il ne sait pas quel est l'objet de ces échanges et de quel projet il s'agit.

M.SAKELLARIDES indique que c'est un projet de gymnase qui concerne le canton.

M.DUFAU demande s'il s'agit du projet du club de football? Mme DUPONT-BAUVAIS indique que le club de football a sollicité la communauté qui a donné son accord alors que ce projet n'est pas programmé en 2018.

Le Président répond que de toute évidence, le club avait des difficultés à rentrer en contact avec la mairie sur ce projet.

M.LESCOUTE dit que sur le principe, le projet de gymnase est certainement éligible à un fonds de concours, mais qu'il n'a pas été présenté aux élus de la communauté. La communauté n'est pas une boîte à sous. Ce projet mérite d'être discuté au sein de l'Assemblée. Il demande quel en est le calendrier.

M.SAKELLARIDES indique que les travaux commencent en fin d'année mais souhaite que le plan de financement soit finalisé avant d'engager les travaux.

M.MARQUIER dit que l'accord de la communauté pourrait être donné en 2018 et le fonds de concours inscrit au budget 2019.

Le Président propose d'en discuter à un autre moment.

Mme DUPONT-BAUVAIS demande le détail des subventions aux associations. Le Président indique qu'une enveloppe a été inscrite au budget mais que l'attribution n'a pas encore été tranchée. La répartition sera proposée lors d'un prochain conseil communautaire. Une réflexion va être engagée pour travailler les règlements d'intervention afin de les harmoniser.

Mme DUPONT-BAUVAIS demande ce qui est soumis aux votes : les propositions nouvelles ou l'ensemble? Le Président répond qu'il s'agit de l'ensemble des propositions.

**Approbation à la majorité - 4 abstentions** (M.DAVERAT, M.SAKELLARIDES, Mme DUPONT-BAUVAIS, Mme TRILLES)

En conclusion de l'approbation des budgets, le Président tient à remercier Mmes Claire BATBEDAT et Anne BEYRIE pour le grand travail d'élaboration de ces budgets.

h. Présentation de l'état de la dette

Document joint

Le Conseil communautaire prend acte de la communication de ce document.

i. Présentation de l'état des effectifs

Document joint

Le Conseil communautaire prend acte de la communication de ce document.

## **Point 4 – Développement territorial**

- a) Substitution de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et signature d'un avenant convention projet urbain partenarial (PUP)

Dans le cadre du transfert de l'Intermarché, sur le site de « Lehouze », route de Mimbaste à Pouillon, la Commune, la Communauté de communes de Pouillon et la société immobilière européenne des Mousquetaires ont signé une convention de projet urbain partenarial afin de permettre la réalisation des travaux suivants : un rond-point et divers aménagements sur la route de Mimbaste.

La commune étant compétente en la matière, le montant global des travaux est financé à parts égales entre la commune et la SA Immobilière Européenne des Mousquetaires. Il a été estimé à 408 506 € HT, soit 490 207,20 € TTC.

Par délibération en date du 17 septembre 2016, la communauté de Pouillon a approuvé la signature de la convention de projet urbain partenarial ainsi que la convention de reversement qui fixe les modalités de versements entre la Communauté et la Commune.

Il s'agit de renouveler les engagements pris entre la Communauté de communes, la commune et la SA Immobilière Européenne des Mousquetaires et signer un avenant qui formalisera la substitution de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à la Communauté de Communes de Pouillon dans les conventions.

### **Approbation à la majorité - 1 opposition (M.MARQUIER)**

- b) Promesse synallagmatique de vente Messieurs Castéran sur la commune de Oeyregave

Dans le cadre de la création du Parc d'activité Sud Landes sur les communes de Hastings et de Oeyregave, la Communauté de communes a conventionné avec la SAFER afin de négocier avec les agriculteurs concernés par le périmètre du Parc d'activité.

Ainsi la SAFER a établi une promesse synallagmatique concernant le terrain cadastré ZH 45, d'une contenance de 1 ha 27 a 21 ca, sur la commune de Oeyregave, dans l'emprise du Parc d'activité économique, pour un montant de 55 972 €.

Il s'agit d'autoriser le président à signer la promesse synallagmatique de vente.

### **Adoption à l'unanimité**

- c) Plan de financement du SYDEC pour l'alimentation électrique du lotissement de la « Plaine du Bérié»

L'aménagement du lotissement de la Plaine du Bérié à Peyrehorade, pour l'accueil des activités économiques, nécessite un renforcement de l'alimentation électrique.

Le SYDEC a établi le devis suivant :

- Réseau distribution publique Aménagement collectif public – desserte intérieure de 4 lots – puissance 48 KVA

Montant estimatif TTC: 6 629 €

Participation de la collectivité : 3355 €

- Réseau DP Aménagement collectif public – adaptation capacitive réseau existant

Montant estimatif TTC : 39 869 €

Participation de la collectivité : 20 178 €

- Réseau distribution publique Aménagement collectif public – viabilisation de 4 lots (travaux Enédis)

Montant estimatif TTC : 2 550 €

Participation de la collectivité : 1 291 €

- Éclairage public :

Montant estimatif TTC : 2 338 €

Participation de la collectivité : 1 479 €

- Infrastructure génie civil télécommunications

Montant estimatif TTC : 4 522 €

Participation de la collectivité : 3 618 €

#### Récapitulatif

Montant estimatif TTC : 55 907 €

Participation de la collectivité : 29 920 €

M.DAVERAT dit que la communauté de communes lance une étude sur cette zone car il faut certainement renforcer les réseaux d'eau de cette zone.

M.SAKELLARIDES indique que l'alimentation en eau de la future zone devra certainement être renforcée. Est-ce que la communauté participera au renforcement du réseau? Il est intéressant d'anticiper cette question au regard de développement de cette zone.

Le Président note la demande mais ne peut pas répondre sur le fond.

Le conseil communautaire valide le devis du SYDEC et à approuver la participation de la communauté comme indiqué ci-dessus.

### **Adoption à l'unanimité**

#### **Point 5 – Patrimoine Culture Tourisme**

- a) Convention tripartite, entre l'association culturelle départementale « chantons sous les pins », la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (dans le cadre d'une demande de subvention) et la mairie d'Ossages(commune d'accueil et d'organisation de la soirée)

Depuis plusieurs années la Communauté de communes de Pouillon était partenaire de l'association Chantons sous les Pins. Celle-ci a déposé sa demande de partenariat pour cette nouvelle édition. En fin d'année dernière, l'association a renouvelé son bureau, son conseil d'administration suite à la démission de l'ensemble des précédents membres.

Le partenariat est posé sur les mêmes bases que lors des années précédentes sans toutefois, le volet médiation auprès des écoles ou du collège qui n'a pu être mis en œuvre, du fait du renouvellement du personnel et des équipes au sein de l'association culturelle.

- Demande d'attribution de subvention pour un montant de 2500 €, identique aux éditions précédentes
- Proposition de convention jointe

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention.

### **Adoption à l'unanimité**

## Point 5 – Petite Enfance Enfance Jeunesse

### a) Séjours été Centre de Loisirs enfants de 11 à 15 ans – Validation séjours et tarifs

Deux séjours été 2018 sont proposés par l'Accueil de Loisir Sans Hébergement situé à Pouillon :

Le premier séjour amènera les enfants au Puy du Fou. Il est prévu du 23 au 26 Juillet 2018. Ce programme est proposé sur la base de 16 enfants âgés de 8 à 12 ans, pour un prix de départ de 251 €.

Le deuxième séjour est prévu au Futuroscope du 6 au 9 août 2018. Ce programme est proposé sur la base de 16 enfants âgés de 9 à 13 ans, pour un prix de départ de 249 €.

Il est rappelé que la Communauté de communes donne une participation aux familles à hauteur de 10% du montant du séjour, et que le prix pour chaque famille dépend des différentes aides et des quotients familiaux selon le détail ci-annexé. Cela représente donc une enveloppe maximale de 800 euros pour la Communauté de communes.

Le conseil communautaire valide la proposition de séjours été de l'ALSH ainsi que les tarifs aux familles en fonction de leurs revenus sur la base des éléments suivants et décide de prendre en charge pour chaque enfant participant 10% du montant du coût du séjour soit 25 euros.

SEJOUR PUY DU FOU DU 23 au 23 JUILLET 2018									
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide CCP	Plein tarif	RESTE A PAYER	PRIX A PAYER FAMILLE	AIDE CAF	AIDE XL	Acpte de 30%	solde
QF<357€	251	25	226	15%	33,90 €	78,06 €	114,04 €	17 €	16.90 €
357,01<QF<449€	251	25	226	20%	45,20 €	68,58 €	112.22 €	23 €	22.20 €
449,01<QF<567€	251	25	226	30%	67,80 €	58,98 €	99.22 €	34 €	33.80 €
567,01<QF<723€	251	25	226	42%	94,92 €	43,80 €	87.28 €	48 €	46.92 €
723,01<QF<820€	251	25	226	55%	124,30 €	0,00 €	101.7 €	63 €	61.30 €
820,01<QF<905€	251	25	226	70%	158.20 €	0,00 €	67.80 €	80 €	78.20 €
QF>905€	251	25	226	100%	226,00 €	0,00 €	0,00 €	114 €	112.00€
L'acompte de 30% est à régler au centre de loisirs - chèque à l'ordre du trésor public									
le solde est à régler à la réservation et sera encaissé à la fin du séjour									

SEJOUR FUTUROSCOPE DU 6 au 8 Août 2018									
QUOTIENT FAMILIAL	tarif départ	aide CCP	Plein tarif	RESTE A PAYER	PRIX A PAYER FAMILLE	AIDE CAF	AIDE XL	Accpte de 30%	solde
QF<357€	249	25	224	15%	33.60 €	78,06 €	112.34 €	17 €	16.60 €
357,01<QF<449€	249	25	224	20%	44.80 €	68,58 €	110.62 €	23 €	21.80 €
449,01<QF<567€	249	25	224	30%	67.20 €	58,98 €	97.82 €	34 €	33.20 €
567,01<QF<723€	249	25	224	42%	94.08 €	43,80 €	86.12 €	48 €	46.08 €
723,01<QF<820€	249	25	224	55%	123.20 €	0,00 €	100.80 €	63 €	60.20 €
820,01<QF<905€	249	25	224	70%	156.80 €	0,00 €	67.20 €	80 €	76.80 €
QF>905€	249	25	224	100%	224.00 €	0,00 €	0,00 €	114 €	110.00 €
L'acompte de 30% est à régler au centre de loisirs - chèque à l'ordre du trésor public									
le solde est à régler au moment de la réservation et encaissé à la fin du séjour									

### Adoption à l'unanimité

#### Point 6 – Lieu du prochain conseil communautaire

Le conseil communautaire décide de fixer le lieu de la prochaine réunion à Misson.